



REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune de FARNAY

Farnay, vendredi 13 janvier 2023

CONVENTION

Entre :

Monsieur Jean Alain BARRIER, Maire de la commune de Farnay

ET

L'association Diocèse secteur Farnay, représentée par Mme Marie Odile CHOMIER domiciliée 940, rue de la Courroux - 42320 Farnay et M. RAYMOND Gilles domicilié 25, rue de la Croix des Rameaux - 42320 Farnay.

Il est convenu que la mairie de Farnay s'engage à mettre à disposition à titre gratuit, à compter du 1^{er} janvier 2023, une salle municipale de la commune pour toutes les activités de l'association secteur Farnay, réunions, préparations cérémonies, (mariages-obsèques – messes etc...).

Après utilisation, la salle devra être rendue propre et le matériel rangé.

Cette convention est valable pour une durée de 10 ans, renouvelable à la demande de l'association 6 mois avant la fin des 10 ans.

Fait à FARNAY, le 12 janvier 2023

Pour valoir ce que de droit,

Le Maire,

Jean Alain BARRIER

Pour l'association :

Mme CHOMIER Marie Odile

M. RAYMOND Gilles

